

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 6 MAI 2024
PROCÈS-VERBAL N° 22

Page 237

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats. Ce soir, le public est notamment composé des lauréats du Prix du Mérite Tapa-Sabllia 2024. La cérémonie de remise de ces prix se déroulera en fin de séance et sera suivie d'un apéritif. Toutes les personnes présentes sont cordialement invitées à cet apéritif. Le Président remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de votants : 34

Excusés : Mmes Bachmann Nicole, Lecourtier Sarah, Mercier Cornelia, Omenetto Myriam ; MM. Abrezol Mikael, Herrmann Alexandre, Jenni David, Marzolini Anthony, Mermod Cyril, Messerli Louis, Mollica Marcello, Sauser Philippe.

Absents : Mme Wenk Aline, M. Porchet Christophe.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 mars 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Votations fédérales du 9 juin 2024 : Les votations concernent les initiatives et lois suivantes :

- Initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »
- Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
- Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité).

Les deux bureaux sont convoqués pour ces votations.

Dernier conseil de l'année politique et souper : La séance du Conseil communal du 21 juin prochain se déroulera au forum. Les traditionnels apéritif et repas de fin d'année politique se tiendront à la buvette du FC Yvonand à la suite de la séance du conseil du 21 juin. Nous serons à quelques jours du 90^{ème} anniversaire du club. Nous partagerons un Jambalaya, une paella comportant entre autres du poulet, mais ne contenant pas de fruits de mer, hormis des crevettes. Une invitation vous parviendra prochainement. Cela marquera pour votre serviteur la fin d'une année bien remplie et j'espère pouvoir partager ce moment avec un maximum d'entre vous.

Commission consultative d'urbanisme et de l'environnement : Je vous annonce des changements dans cette commission municipale et prierai le responsable de cette dernière de bien vouloir prendre en considération les modifications suivantes :

- M. Dimitri Perrenoud qui était membre suppléant de cette commission devient membre en remplacement de M. Cyril Ottonin,
- M. Loris Perrinjaquet devient suppléant de cette commission en remplacement de M. Dimitri Perrenoud.

Changement de porte-parole au PLR : Je vous annonce que M. Fabrizio Marzolini est devenu porte-parole du PLR.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Plusieurs courriers sont arrivés au bureau. Je vous fais la lecture de la lettre de démission de M. Anthony Marzolini : « Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de membre du conseil communal d'Yvonand, avec effet au 15 mars 2024. C'est avec regret que je prends cette décision mais de nouveaux horizons m'appellent et m'obligent à quitter la commune d'Yvonand. J'ai apprécié mon temps au sein du conseil communal et je suis reconnaissant des opportunités que j'ai eues de servir la commune d'Yvonand. Je tiens à remercier tous les membres du conseil communal avec qui j'ai eu plaisir à collaborer et pour les débats que nous avons eus durant ces quatre dernières années. Je vous souhaite tout le succès possible pour la suite. Je reste à votre disposition pour toute question relative à ma démission et à mon mandat. »

J'ai également reçu une lettre du groupe intergénérationnel « Yvonand pour l'avenir » concernant le plan énergie climat communal. À la demande de M. Hanspeter Tschäni, et pour en prendre connaissance au plus vite, cette lettre vous a été transmise par courriel il y a quelques semaines.

6. Assermentations de nouveaux conseillers communaux

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Océane Deshayes.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Katia Méan.

Le Président prie Mmes Océane Deshayes et Katia Méan de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et à l'assemblée de se lever.

Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de votants : 36

7. Élection d'un membre suppléant PLR à la commission des finances

Suite à la démission de M. Anthony Marzolini, pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Daniele Pirollo.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Daniele Pirolo est élu tacitement. Applaudissements.

8. Communications de la Municipalité

Mme Laura Marques

Engagement d'un nouveau fontainier : On a le plaisir d'avoir trouvé un nouveau fontainier. Il va débiter son activité au mois de juillet et vous sera présenté en août par un petit portrait dans cette même présentation.

Travaux à la Rue de la Mauguettaz : La pose du tapis a été effectuée, vous avez pu le remarquer, les travaux sont donc terminés. Il ne manquera plus que le marquage qui sera fait prochainement.

M. Thierry Genillod

PA-COM : On espère le recevoir vendredi de notre urbaniste, il va arriver dans le courant de la semaine. Il sera déposé en étude préliminaire au canton encore ce mois. Après, c'est trois à six mois pour avoir une réponse. On devra ensuite corriger ce qui passe ou ne passe pas, au niveau du canton.

Carrefour Avenue du Temple : Suite à diverses études, on va faire une mesure « test » au niveau de la croisée du Temple. On change la priorité. L'axe prioritaire devient la Route de Rovray en direction du giratoire. On a déposé aujourd'hui à la DGMR qui va faire la parution dans la FAO pendant trente jours. Suite à cela, on mettra en place la mesure provisoire test. Il y a aussi une petite correction au niveau du giratoire. Au niveau de la place du kiosque, il y aura un nouveau tracé pour les bus CarPostal, dont ils nous ont avisés pour décembre avec de nouveaux horaires. À certaines heures, le car postal viendra depuis Yverdon et devra descendre à la gare. Avant de devoir modifier notre giratoire, on donne un petit peu de marge sur la place et on profite de changer ces potelets rigides avec des chaînes rigides. Il y a eu un accident, sauf erreur mortel, mais pas chez nous, d'une fille qui s'est pris une chaîne. Une voiture a attrapé un potelet, la chaîne s'est cassée et c'est parti comme un câble qui se casse. Là, on aura des potelets flexibles mais, si jamais, tout peut bouger. En parallèle de cela, on va également faire cette mesure prévue à la rue de la Bauma pour ralentir au moment des croisements de voitures. Sur la ligne jaune, la bande trottoir, on va mettre des potelets tous les tant de mètres pour que les croisements soient toujours possibles mais qu'il y ait une diminution de vitesse. On a réalisé qu'aux croisements les gens ne ralentissaient pas forcément et, pour ceux qui sortent de chez eux côté village, ils ont des véhicules qui passent vraiment vite. Au niveau du croisement du Temple, on profite du décrochement qu'on a devant le Temple pour que l'axe de rotation soit plus facile.

M. Viktor Zeiter

Quelle est la durée du test ?

M. Thierry Genillod

Une année. Si on remarque que ce n'est pas adapté et que cela ne marche pas, on peut tout supprimer, à tout moment. Au bout d'une année on peut faire la version définitive.

M. Mathieu Aberle

Est-ce qu'on doit entreprendre des travaux pour ces tests ?

M. Thierry Genillod

Non. Ce sont des marquages au sol. À partir du 14 juin, on pourra gratter les lignes au sol, faire de nouvelles lignes qui seront, sauf erreur, oranges, vu que c'est la mesure provisoire. Il y aura aussi toute une panoplie de panneaux qu'il faudra changer, car il faudra changer les directions,

depuis Yverdon et tout envoyer sur l'axe principal du village. Ces mesures-là servent à diminuer la circulation sur les Vergers. On voit qu'aux heures de sorties d'écoles, avec les enfants, les bus et les commerces, il n'y a pas eu d'accident, on touche du bois pour le moment, mais on va mettre en œuvre des solutions pour diminuer le trafic sur la Rue des Vergers.

M. Gael Hedou

Sur quels critères va se porter l'évaluation ?

M. Thierry Genillod

On va contrôler et avoir un œil dessus. Pour les gens, il y aura au début une petite adaptation à faire. Personnellement, j'ai fait le test depuis que je me suis mis à la réflexion du sujet. Par principe, quand je partais depuis chez moi à la Rue de la Ria, au Temple, je prenais le giratoire. Je n'ai jamais perdu de temps voire même j'ai pris de l'avance sur des voitures qui allaient dans le même sens que moi et qui ont pris les Vergers. Au bout de la Rue des Vergers, vu la circulation le matin, vous allez perdre du temps. En ce qui concerne l'évaluation, s'il n'y a pas d'accident, tout va bien. S'il y a des réclamations sentées, on va les prendre en compte et les étudier, puis ce sera discuté en municipalité.

Mme Christelle Fresneau

Animations de l'été : Avec la municipalité, on s'est penché là-dessus et on a aussi entendu qu'il fallait qu'on fasse vivre le Pré de l'Hôtel de Ville. On va donc tenter de lancer un nouveau concept qui sera un concept test pour cet été. On va installer la tonnelle de la jeunesse durant le mois de juillet jusqu'à début août, afin d'y vendre des boissons, d'avoir un coin lounge et, en parallèle, proposer des animations sur le Pré. Ces soirées seraient identifiées depuis la première semaine de juillet, le jeudi soir durant le marché ainsi que le vendredi soir, de 16h à 21h, pour ne pas créer de tort aux restaurants qui sont à côté, durant la période estivale. Notre idée c'est que cette tonnelle pourrait être tenue à tour de rôle, selon un projet de planning que je vous présenterai après, par les sociétés ou associations locales, par la municipalité, éventuellement par des membres du conseil communal, partis mélangés, ce qui permettrait de présenter ce qu'est le conseil communal. La commune va mettre à disposition et prendre en charge la location d'une remorque frigorifique, y mettra des boissons, et les sociétés qui veulent participer mettent des personnes à disposition, puis 50% revient à la société et 50% revient à la commune. Il y aura une partie d'animations qu'on a déjà imaginée, organisation d'un foodtruck festival, tournoi de bubble-foot, concerts. Après, lorsque les sociétés viennent, s'ils désirent faire un tournoi de pétanque ou tournoi de volley, c'est à eux de proposer et de disposer du Pré.
Présentation d'un exemple de planning.

M. Gael Hedou

Merci pour cette chouette initiative, cela va booster la vie sociale du village et motiver les gens à aller au marché. Je voulais vous remercier et féliciter la municipalité.

Mme Lucy Delarze

Travaux de la Route de Pomy : Vous avez pu voir que les travaux ont débuté le 22 avril. Pour l'instant, nous sommes intervenus sur le déversoir du trop-plein du ruisseau des Rochettes. Suivront l'implantation des portails d'entrée et l'entretien de la chaussée, en parallèle des travaux de la DGMR sur le tronçon entre Cuarny et la Mauguettaz. En parallèle du suivi de ce chantier, on a reçu beaucoup de demandes concernant le carrefour et la possibilité d'améliorer la mobilité douce, notamment avec l'introduction d'une zone 30 ou d'un passage piéton. Ces aménagements sont soumis à autorisation de la part des instances cantonales et malheureusement ce tronçon ne remplit pas les critères d'éligibilité nécessaires. Pour tout de même répondre à cette problématique dans la mesure de nos compétences, la municipalité a intégré au projet un marquage de couleur beige sur tout le carrefour, mettant en évidence la zone potentiellement dangereuse. Nous espérons qu'avec les portails, la vitesse de trafic sera

suffisamment réduite pour augmenter la sécurité des piétons. Les travaux sont prévus jusqu'à mi-juillet au plus tard.

M. Martin Schnorf

Préavis 22/08 : J'aimerais simplement vous informer que le préavis 2022/08 concernant la rénovation du Château de Sable est clos. Nous avons reçu le feu vert de la FAJE pour l'aide à la pierre. Ils ont remboursé la totalité des frais engendrés pour la rénovation du Château de Sable. Le montant est de CHF 134'000.-.

M. Philippe Moser

Sport : Je voulais vous donner une petite information au niveau régional. M. François Armada, qui est le municipal en charge des Sports à Yverdon, a réactivé le groupe de travail qui s'appelait « stratégie sportive régionale ». Effectivement, il y a quelques années en arrière, cela avait été mis sur pied. Il y avait eu deux ou trois séances et le truc s'était un peu endormi. Finalement, aujourd'hui, suite à l'initiative de Christelle Luisier et à son nouveau concept du sport pour faire bouger les vaudois, cela tombait bien et il nous a reconvoqués. Toutes les communes ne font pas partie du groupe de travail, mais les principales qui ont des installations sportives étaient présentes. L'idée de ce groupe de travail c'est de faire un inventaire de nos installations, car, étonnamment, cela n'existe pas. Le but est de faire un inventaire complet et qui tient compte aussi des installations sportives privées. Suite à cela, on examinera les besoins. Il est fort probable qu'on mandate une entreprise ou un bureau spécialisé dans ce genre de démarches. On en connaît un dont on a parlé l'autre soir qui ferait la liste des besoins en interrogeant les sociétés ou les associations actives dans la région. À la fin, il s'agirait d'établir une stratégie et cette société est aussi à même de nous faire une proposition pour nous permettre une optimisation de l'utilisation de nos infrastructures sportives. Evidemment, on le sait - dimanche le match en a été la preuve - on a un peu l'esprit de clocher dans certains sports, il est des fois difficile de ne pas penser local et penser un peu plus large. Mais si on veut tous avoir la possibilité de faire du sport et surtout savoir où on peut faire du sport, l'idée de cet inventaire n'est pas simplement de dire qu'il y a une salle de gym à Yvonand, mais de dire qu'on peut y faire tel ou tel sport, que telle société est active sur tel site. L'idée est d'avoir une information la plus complète possible qui soit disponible ensuite sur internet pour que chacun puisse l'utiliser. Moi je suis extrêmement content que cela puisse redémarrer. On a évidemment parlé un peu gros sous, c'est du travail qu'il faudra bien payer, rassurez-vous Yvonand en principe ne devrait rien payer. Le Canton a quelques sous de côté qui permettraient un peu de sponsoriser cette étude.

M. Mathieu Aberle

Lors du précédent conseil, vous aviez parlé d'un système pilote qui serait installé au niveau des réservoirs, je voulais savoir si c'était lancé et s'il y a déjà des résultats préliminaires.

Mme Laura Marques

Je n'en ai pas parlé car la fin du test pilote a eu lieu il y a environ une semaine et demie. Les résultats vous seront communiqués soit lors du conseil avant l'été soit à la fin de l'été pour qu'on ait le temps d'avoir un rapport qui soit transmis à la municipalité pour le conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis 2024/01 Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sabliane.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Dimitri Perrenoud

« Convoquée le mardi 9 avril 2024 à 19h au bureau communal, la commission ad hoc, composée de Hochstrasser Sylvain (suppléant), Guex Aimé remplaçant de Madame Miranda, Kjelberg Ivar, Perrinjaquet Loris, Rey Catherine, Steiner Thierry et moi-même Perrenoud Dimitri s'est réunie pour débattre du préavis 2024/01. La commission remercie la présence de Madame la municipale Christelle Fresneau et Monsieur Dias pour la présentation du préavis en question. But du préavis : Petit point de situation, nous avons déjà une première borne avec deux places de recharge à Yvonand, celle-ci se situe sur le parking du Pré de l'Hôtel de Ville et son installation date de 2016. Nous avons également tous constaté l'augmentation notoire du nombre de véhicules électriques ainsi que la tendance actuelle à passer à ce genre de mobilité. De plus, la Confédération, considère que l'électromobilité permettrait d'atteindre ses objectifs face à sa « Stratégie Energétique 2050 ». Pour rappel, dans le préavis 2018/09 « Construction d'une salle de gym triple VD6 », la création de quatre places pour véhicules électriques y avait été incluse. Durant les discussions, nous avons soulevé un certain nombre de questions, notamment leur visibilité et leur accès en tant que bornes publiques. Sur ce fait, on nous informe que toutes ces bornes sont indiquées via une application mobile incluant leur position. Nous avons demandé si une ou des bornes futures seraient installées plutôt au centre du village, le projet est en cours avec la société Shell Eaton. Les véhicules pourront être chargés à toute heure avec une durée maximale de quatre heures, suite à quoi un coût horaire pourrait être imputé à son utilisateur. Cette durée pourra être néanmoins ajustée après installation en fonction du type de clientèle (public, enseignant, utilisateur salle de gym etc.). La source de courant se fera par les panneaux solaires de la Sablliane en journée et l'appoint la nuit et les journées pauvres en rayonnements se fera par l'électricité du réseau, provenant principalement de l'hydro énergie. M. Dias informe qu'une densification des bornes sur le site (écoles, salles de gym) serait intéressante dans le futur, car d'après le fabricant, un petit bonus proportionnel au nombre de kWh consommé est prévu (plus de bornes=kWh moins cher). À ce sujet, M. Dias nous assure que le réseau actuel installé est capable de supporter plusieurs bornes. Il a aussi été discuté avec les membres de la commission si l'installation et l'investissement de bornes de recharge en général était bien dans le rôle de la commune, il a résulté des avis différents, la municipalité pourra nous éclaircir sur ce point. L'ensemble de la commission juge qu'il en va de la logique actuelle d'installer ces bornes de recharge, elle se pose néanmoins la question de l'emplacement, qui risque de privilégier certains utilisateurs. Sur ce point, il est à relever, que du fait de leur source photovoltaïque, l'installation de ces bornes nous accordera des subsides diminuant grandement le coût total. À la majorité, avec 6 oui et 1 non, la commission propose d'approuver le préavis 2024/01 tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 24 avril 2024 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Yann Rod, Florian Breguet, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Mme Christelle Fresneau et M. Philippe Moser, Syndic. Nous remercions Madame Christelle Fresneau pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission. Les bornes prévues dans le cadre de ce projet sont de la même société que celles qui sont déjà installées à Yvonand près de l'Hôtel de Ville. Quatre sociétés ont répondu à l'appel d'offre. Une subvention de CHF 6000,- a été accordée par le Canton. La commission réitère sa demande à avoir accès aux devis lors du dépôt de la demande du préavis. La commission estime que le modèle économique dans le cadre de ce type d'investissement doit être fourni. La commission des finances, à la majorité, recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Dimitri Perrenoud

Je profite de mon rapport pour éclaircir la question qui a été posée : est-ce à la municipalité ou non de prendre l'initiative d'installer ces bornes ?

Mme Christelle Fresneau

On a fait dans la continuité du préavis de la Sablliane où cela avait été identifié. Aujourd'hui, il n'y a clairement pas plus pour les enseignants. C'est quand même un parking qui est public, où on a des sociétés locales qui viennent le soir, cela nous paraissait logique de mettre une borne ici. Il y a encore une chose que je n'ai pas précisée dans la commission des finances, c'est qu'on a un retour de 90% de la part de notre investissement. Il y a certes une base que la commune paye, mais ce n'est pas à perte.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/01, dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la Municipalité à installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sablliane ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de CHF 19'376.45 (TTC) ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.08 (Bâtiment la Sablliane).

OUI - 32 NON - 0 ABST - 4

Le préavis 2024/01 est accepté à la majorité.

10. Préavis 2024/02 Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 24 avril 2024 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Yann Rod, Florian Breguet, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présent M. Philippe Moser, Syndic. Nous remercions M. Philippe Moser pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission. L'UCV a mis à disposition un outil de simulation du plafond d'endettement des communes pour estimer les besoins de financement nécessaires pour la commune d'Yvonand. Historiquement, ce type d'estimation était réalisé par la société BDO. La commission estime qu'il manque un scénario pessimiste qui prenne en compte des taux d'intérêts plus élevés que 2%. La commission considère que cette demande a trop tardé et propose de maintenir le préavis 2017/01, soit de prolonger le plafond d'endettement à CHF 40'000'000.- et le cautionnement à CHF 15'000'000.- Pour justifier cette recommandation, la commission des finances considère que le plafond d'endettement en force couvre largement les engagements qui courent jusqu'à la fin de la législature. La commission des finances, à la majorité, recommande d'amender le préavis 2024/02 tel que proposé en l'état. La commission des finances, à la majorité, vous recommande l'amendement suivant :

de reconduire pour la fin de législature 2021-2026, les plafonds d'endettements figurant dans le préavis 2017/01 et qui fixait les limites suivantes, soit :

1. Plafond d'endettement : CHF 40'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 15'000'000.-. »

Cette commission propose, à la majorité, d'amender le préavis.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

La municipalité a bien pris note de la position de la commission des finances. Je suis personnellement évidemment un peu déçu de cette proposition de laisser notre plafond d'endettement à CHF 40'000'000.- et le plafond de cautionnement à CHF 15'000'000.-, alors qu'on vous demandait CHF 55'000'000.- d'endettement et CHF 27'000'000.- de cautionnement. Il faut savoir qu'en février 2024 on avait un endettement de CHF 24'400'000.-. Quand on parle d'endettement de la commune, je crois que c'est nécessaire de le repréciser, c'est ce qu'on doit à nos banques et aux instituts financiers qui nous ont prêté de l'argent. C'est ce chiffre-là qui compte par rapport à la valeur d'endettement. Ce n'est pas l'addition des préavis que vous votez. C'est l'argent effectif qu'on emprunte. Vous avez vu sur le plan d'investissement qu'on avait besoin jusqu'à la fin de la législature de CHF 28'000'000.-. C'est évidemment très ambitieux, on vous le concède volontiers. Cependant, si vous acceptez cet amendement, il nous resterait CHF 15'600'000.-. Donc la municipalité devra sabrer CHF 12'400'000.- d'investissements qu'on a prévus dans le plan d'investissement. Il faudra qu'on fasse des choix. Sur ces millions qu'on devra dépenser, il y a CHF 8'200'000 pour la STEP. Ceux-là, on ne peut pas y échapper, le projet est en route, il va falloir qu'on la refasse cette STEP, cela fait assez longtemps qu'on attend une mise en conformité. Il n'en restera donc plus beaucoup pour assurer le reste de ce qui est prévu dans le plan d'investissements. Donc on fera des choix, ces choix ne feront pas plaisir à tout le monde, mais il faudra qu'on aille à l'essentiel au niveau de notre fonctionnement et des investissements qu'on devra faire. Je vous invite quand même à bien réfléchir à votre vote. Il faut savoir quand même que le fait de demander une limite d'endettement à CHF 55'000'000.- ne nous oblige pas du tout à dépenser jusqu'à cette hauteur d'ici la fin de la législature. Rappelez-vous quand même que c'est simplement un cadre dans lequel la municipalité doit ou peut jouer, mais pour chaque investissement qui nous est présenté, en principe, la municipalité doit s'assurer qu'elle est capable de le financer. Il semble que tout à coup on ne nous fasse plus vraiment confiance à ce niveau-là. Je rappelle en plus que les préavis vous sont présentés à vous. Vous avez à tout moment l'évolution de nos investissements et nos demandes de crédit, et vous avez la possibilité de dire « Stop, vous allez dans le mur ».

M. Viktor Zeiter

La fixation du plafond d'endettement de 2017-2021 est-elle toujours valable ?

M. Philippe Moser

Non. Enfin, par défaut. Le Canton ne nous a pas dit « Stop, maintenant ça ne va pas ». On vit sur l'actif. On ne peut pas déceimment dépasser ces CHF 40'000'000.- sans votre accord, ça c'est clair.

M. Viktor Zeiter

La deuxième chose est plutôt une comparaison. Si on achète une maison, on va à la banque et on leur demande combien elle va nous prêter pour notre maison qui vaut CHF 1'000'000.-. J'ai besoin de 80% d'emprunt. Si je compare cette fixation des plafonds en matière d'emprunt, j'ai peut-être besoin de CHF 400'000.- sur un million. Le reste, le montant entre CHF 400'000.- et ce que la banque me prête, ça reste une réserve pour la maison. Je compare cela exactement avec la commune. Ils nous demandent une cédula hypothécaire de CHF 55'000'000.-. Ils auraient donc le droit de dépenser jusqu'à ce montant. Actuellement, ils ont besoin d'environ CHF 24'000'000.-, pour la STEP, l'école etc. Si on refuse ce rapport ou plutôt si on accepte cet amendement, cela freinerait la municipalité à continuer à investir pour le bien de la commune. Je vous demande de refuser l'amendement et d'accepter les nouveaux chiffres pour le plafond d'endettement de CHF 55'000'000.-.

M. Pascal Rebeaud

J'ai bien entendu les propos de M. le Syndic. Il y a trois mots que j'ai retenus. Le premier c'est la confiance. Je pense que si on venait à accepter cet amendement, cela veut dire qu'il y a aussi une certaine perte de confiance entre le législatif et l'exécutif. C'est une chose qui est importante et je pense qu'ici nous avons toutes et tous voté pour notre exécutif pour cette période-là de 2021 à 2026 donc je propose qu'on continue à leur faire confiance et d'accepter le préavis et refuser l'amendement. La deuxième partie qui a été dite et qui est tout-à-fait claire, c'est que la municipalité ne va pas venir avec un projet et le décider, elle n'a pas le pouvoir de décision. Elle doit venir ici avec un préavis et c'est le législatif, nous-mêmes, qui peut débattre et décider si oui ou non. De ce côté-là, il n'y a aucun risque d'aller de l'avant avec ce préavis comme il était proposé sur le plafond d'endettement. Le troisième point c'est que je pense que si on acceptait cet amendement on coupe quand même une certaine autonomie et une certaine flexibilité à la municipalité, comme l'a dit M. le Syndic, de venir avec des projets. Ils devront couper dans certains projets parce qu'on leur a limité ce plafond-là. J'invite donc l'assemblée à refuser l'amendement et à accepter ce que la municipalité nous a proposé.

Mme Hanna Sulzmann

Pour ma part, j'aimerais mettre quelques autres points en évidence. J'espère que vous avez lu les rapports que la municipalité nous a transmis. Je sais qu'on en a beaucoup discuté au sein de ce conseil communal. Vous l'avez lu, on doit augmenter le point d'impôt pour seulement subvenir aux dépenses courantes de l'administration. Cette année, les recettes fiscales ne suffisent pas pour couvrir les dépenses de l'administration. Il y a eu très peu d'investissements qui ont été faits dans le courant de cette législature. Il reste seulement deux ans, les projets peuvent se mettre en place. La municipalité peut donner une impulsion. J'espère que vous avez lu aussi les calculs, on va dans les chiffres rouges dans les cinq ans à venir. On sait que l'augmentation du taux d'impôt n'est pas populaire et cela ne va certainement pas se faire. Je pense qu'il faut réfléchir dans sa globalité. On parle de deux ans. Je pense que la nouvelle municipalité pourra nous présenter un nouveau plan d'endettement plus rapidement. On sait très bien que tous les investissements doivent être faits. La municipalité peut les mettre en avant, peut donner une impulsion. Mais en deux ans, je ne pense pas qu'une école sera construite. Le PD com et le PA com, il faut aussi que le Canton donne son aval. On nous a encore mentionné aujourd'hui que cela va prendre un certain temps. Donc je pense que durant deux ans la municipalité peut largement vivre avec l'amendement que la commission des finances a proposé.

M. Mathieu Aberle

Je ne veux pas trop vous dire ce qu'il faut voter pour l'amendement, mais c'est plutôt une réflexion que je voulais amener devant le conseil. On nous demande d'augmenter le plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- à CHF 55'000'000.- ce qui est une augmentation de quasiment 30%, ce qui me paraît, à titre personnel, énorme en termes de pourcentage. En même temps, on ne nous demande pas, dans une logique parallèle, d'augmenter en effet comme disait Mme Sulzmann le point d'impôt. On nous demande une possibilité de dépenser plus d'argent, donc plus d'intérêt, tout en maintenant les recettes fiscales actuelles. Il y aurait pour moi une logique de venir avec deux préavis en parallèle, en nous demandant d'une part d'augmenter le point d'impôt et en même temps d'augmenter la limite de la commune. Si demain on nous vient avec une demande d'augmenter le point d'impôt et que c'est refusé par le conseil communal, on va se retrouver à devoir financer plus de projets avec toujours les mêmes sommes. Alors oui, M. le Syndic nous a dit que le conseil communal a toujours le pouvoir de refuser des préavis qui nous sont proposés, mais c'est vrai que de se retrouver avec une liste de futurs investissements à la quatrième année de la législature pour plus que deux ans à venir, on se retrouve un peu serrés en fin de législature. J'essaye d'ouvrir un petit peu le débat sur,

notamment, recettes fiscales et investissements futurs. C'est plutôt pour discuter de tout cela à tête ouverte.

M. Philippe Moser

J'aimerais répondre à ces remarques pertinentes qui ont été faites. Je réprécise quand même que dans l'analyse prospective qui a été faite, ce n'est pas 71.5 le point d'impôt qui a été compté, c'est 73. Et je vous ai déjà dit que je viendrai au mois d'août avec un préavis à 73. C'est à vous de savoir ce que vous allez voter au mois d'août. Je vous demande une petite anticipation. Si vous acceptez ce soir les CHF 55'000'000.-, j'espère que vous voterez oui à l'augmentation du point d'impôt. Cela fait des années qu'on en parle, cela fait des années qu'on a pu sauver les meubles, là on n'y échappera plus.

M. Yann Rod

Merci M. le Syndic pour votre intervention de tout à l'heure. Effectivement, vous nous dites que l'on peut intervenir, faire attention aux dépenses par le vote des préavis, avoir cette vision-là au sein du conseil délibérant. Ceci étant, il serait bon pour nous d'avoir eu le plan des investissements plus tôt afin que l'on sache quelles sont les priorités de la municipalité afin que, justement, quand vous nous présentez des préavis nous puissions nous déterminer, par rapport à ce plan d'investissement, avoir une vision claire et pouvoir délibérer en toute connaissance de cause. On nous parle de confiance, mais je crois que jusqu'à présent on vous a fait confiance puisqu'on n'avait pas de plan d'investissement et on a voté les préavis favorablement. Comme cela a été dit tout à l'heure, il nous reste deux ans d'ici la fin de la législature. J'ose croire que les CHF 28'000'000.- pourraient être dépensés en deux ans mais j'avoue avoir quelques doutes. Comme cela a été dit par Mme Sulzmann tout à l'heure, le plafond actuel, celui qui est proposé par la commission des finances, n'empêche absolument pas d'engager les projets et de les financer, mais aussi d'avoir une vision plus claire de la municipalité. On parle beaucoup d'école, mais dans le rapport qui nous est présenté par la municipalité, si vous l'avez bien lu, ces CHF 25'000'000.- sont après 2026, donc pour la prochaine législature. Il ne faut pas nous dire que l'école va être faite d'ici deux ans, mais par contre c'est reporté à la législature prochaine. Donc les choses peuvent avancer tranquillement, sereinement, et la prochaine municipalité peut nous présenter dans les six mois si c'est possible ces préavis avec les plafonds d'investissement et de cautionnement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Donnant suite au rapport de la commission des finances qui propose de soumettre un amendement au Conseil communal, l'assemblée va traiter cette proposition en premier lieu. Il est rappelé que le vote sur l'amendement laisse, toujours entière, la liberté de voter sur le fond.

Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement proposant de reconduire, pour la fin de la législature 2021-2026, les plafonds figurant dans le préavis 2017/01, soit de fixer les limites suivantes :

1. Plafond d'endettement : CHF 40'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 15'000'000.- »

sont priés de lever la main.

OUI - 16 NON - 14 ABST - 6

L'amendement est accepté à la majorité.

L'assemblée passe au vote du préavis à proprement dit.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le préavis 2024/02 « Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 », tel qu'amendé, soit de fixer les limites suivantes :

1. Plafond d'endettement : CHF 40'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 15'000'000.-.

sont priés de lever la main.

OUI - 18 NON - 12 ABST - 6

Le préavis 2024/02 amendé est accepté à la majorité.

11. Préavis 2024/03 Demande de crédit de construction pour les travaux de réhabilitation de la STEP.

Dépôt de préavis.

Mme Laura Marques

On va continuer à parler d'argent. Voici enfin le préavis déposé par la municipalité concernant le crédit de construction pour la réhabilitation de la STEP. C'est un préavis qui suit sa continuité, on y arrive enfin, on est à bout touchant de pouvoir démarrer prochainement les travaux. C'est un préavis basé sur des offres de bureaux, les offres rentrées seront, je l'espère, présentées lors du prochain conseil du mois de juin, avant la votation. C'est un « je l'espère », car certains mandataires doivent mettre les bouchées triples pour avancer comme il se doit. Lors des commissions, que ce soit la commission des finances ou la commission ad hoc, je vous propose la présence du bureau d'ingénieurs Ribi, qui sera représenté par M. Fuchsmann qui peut faire une présentation conjointe aux deux commissions pour faire gagner un petit peu de temps à tout le monde, et ensuite, évidemment, les conclusions et les délibérations des deux commissions se feront séparément, sans la municipalité et sans le bureau d'ingénieurs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Zoé Gander

J'aimerais revenir sur la lettre que nous avons reçue d'« Yvonand pour l'avenir » concernant le plan climat. Je ne sais pas si les membres de la municipalité l'ont aussi consultée et eu accès à cette lettre (*réponse oui*). Je parle donc en terrain connu. Je voulais simplement, en reprenant le contenu de cette lettre, adresser une demande à la municipalité concernant la communication de notre plan climat du village. On a eu une magnifique présentation par Lucy Delarze de ce plan climat qui était très intéressante. Malheureusement, il y avait peu de public, par contre le public a communiqué, a posé des questions et était très intéressé. Ma demande est de savoir s'il y aura une continuité dans la présentation de ce plan à la population. Une soirée, c'est une chose, mais c'est quand même un document qui contient une soixantaine de pages, qui est consultable sur le site de la commune, partie « développement durable », mais c'est quand même, je ne veux pas dire, ardu à lire et je trouve que ce serait assez souhaitable qu'il y ait une continuité dans l'information à la population du village, moyennant le Tapa-Sabllia ou d'autres interventions suivant cette présentation.

Mme Lucy Delarze

Je prends note et on en discutera avec les collègues pour voir ce qui est le plus adéquat pour que l'information soit restituée, sachant que lors de ces séances d'information tout le monde ne peut pas être présent. Peut-être effectivement, via le Tapa-Sabllia, cela permet de couvrir un large panel et vraiment d'informer tout le monde et pas juste une petite proportion de personnes qui ont le temps et l'envie de participer à ces séances.

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Remise du Prix du Mérite

Le Prix du Mérite, attribué pour la première fois en 2008, a pour but de mettre à l'honneur une personnalité, un groupe, une association, une société ou une entreprise qui s'est distingué et qui a fait honneur à notre commune. Cette année, en tant que premier citoyen de la commune, j'ai eu le plaisir de présider la commission du Prix du Mérite. Cette dernière est également composée de trois membres du conseil communal, Mme Myriam Omenetto, MM. Hubert Vermot et Soprano Marinelli, ainsi que par trois représentants de la municipalité, Mmes Christelle Fresneau et Laura Marques et M. Martin Schnorf. Cette année, la commission a décidé d'attribuer deux Prix du Mérite. Deux candidatures ont tout de suite rallié les membres de la commission car elles s'inscrivent clairement dans l'esprit du Prix du Mérite et, pour ces deux candidatures, c'est le bon timing pour l'attribuer.

Pour le premier des deux prix, attribué au comité et aux bénévoles de la bibliothèque, je vais donner la parole à Mme Vera Rossel et à Mme Anne-Sophie Betschart pour une présentation de la bibliothèque d'Yvonand et un échange retraçant l'historique de cette association.

Mme Anne-Sophie Betschart

La Bibliothèque d'Yvonand a été fondée en 1985 à l'initiative de trois bénévoles et grâce à l'aide de départ de Bibliomédia (anciennement BPT). La bibliothèque fonctionne depuis cette date avec une équipe de bénévoles. Elle est logée par la Commune mais ne reçoit pas de subvention communale. Elle offre des ouvrages pour adultes et enfants (romans et documentaires). Ses ressources proviennent des cotisations des membres. Le renouvellement des collections est assuré par des achats très réfléchis, la location de nouveautés à Bibliomédia et des dons. La Bibliothèque d'Yvonand offre ses services aux enseignants et organise également chaque année un ou deux événements culturels (rencontre avec des auteurs, éditeurs, théâtre, soirée des contes). Prochainement, ces bénévoles vont se retirer et la bibliothèque sera gérée par une nouvelle structure. C'est donc le bon timing pour les remercier pour près de quarante années de bénévolat au service des lecteurs.

Présentation, échanges et questions entre Mmes Betschart et Rossel.

M. Stéphane Gurtner

Je vous remercie pour cette présentation et pour ces échanges qui nous ont permis de découvrir l'histoire de la bibliothèque d'Yvonand et je prierai Mmes Jacqueline Nater, Lise Durussel et Doris Rouge de nous rejoindre pour la remise de ce prix du mérite.

« Mme Vera Rossel, Mme Jacqueline Nater, Mme Lise Durussel, Mme Doris Rouge, au nom des autorités d'Yvonand, pour votre dévouement exceptionnel durant toutes ces années pour la bibliothèque d'Yvonand, j'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le Prix du Mérite Tapa-Sabllia 2024, d'un montant de CHF 500.-, ainsi que les certificats qui accompagnent ce prix. »

Applaudissements.

M. Stéphane Gurtner

Pour le deuxième prix, attribué au comité fondateur de la société des jeunes sapeurs-pompiers d'Yvonand, plus connue sous JSP Yvonand, je vais donner la parole à Monsieur Hubert Vermot, membre de la commission, pour nous présenter la société et à Monsieur Mario Gentilini pour nous commenter une présentation retraçant l'historique des JSP d'Yvonand.

M. Hubert Vermot

Le groupe des jeunes sapeurs-pompiers d'Yvonand a été créé en 2006, il fonctionne avec un comité et des moniteurs bénévoles, ce groupe n'étant pas intégré dans le règlement du SDIS (Service de défense incendie et secours). Pour cette même raison, ce groupe a également dû rechercher et trouver le financement pour l'achat du matériel, la formation et les activités. Les jeunes sapeurs-pompiers sont pris en charge dès l'âge de 8-9 ans, ils sont formés et constituent

la relève pour les services de défense incendie et secours. C'est une expérience très enrichissante pour les enfants et utile pour leur avenir. Une douzaine d'exercices sont organisés annuellement en soirée, ainsi que quelques formations et exercices le samedi. À leur actif, on peut relever l'organisation du rassemblement des jeunes sapeurs-pompiers à Yvonand en 2017 (RA 17), la participation, avec les enfants, aux téléthons, aux revues quinquennales, aux concours, aux journées de formation. En 2024, le règlement du SDIS sera mis à jour et les JSP intégreront le SDIS. Le comité et le groupe des JSP d'Yvonand seront dissous, une nouvelle structure sera mise en place. C'est également le bon timing pour remercier le comité fondateur, ainsi que les moniteurs, pour toutes ces années de bénévolat au service des enfants et des adolescents, pour leur formation et pour assurer la relève des corps de sapeurs-pompiers qui sont au service de la population.

Présentation de M. Gentilini.

M. Stéphane Gurtner

Mario, Hubert, je vous remercie pour l'introduction et la présentation qui nous ont permis de découvrir les activités des JSP Yvonand et je prierai Mmes Fabienne Manzi et Marie-France Bovay de nous rejoindre pour la remise de ce prix du mérite. Je vous prie de noter qu'un quatrième membre du comité fondateur, M. Stéphane Frossard, est absent ce soir, son certificat lui sera remis ultérieurement.

« Mme Fabienne Manzi, Mme Marie-France Bovay, M. Mario Gentilini, au nom des autorités d'Yvonand, pour votre dévouement exceptionnel durant toutes ces années pour les jeunes sapeurs-pompiers d'Yvonand, j'ai le plaisir et l'honneur de vous remettre le Prix du Mérite Tapa-Sabllia 2024, d'un montant de CHF 500.-, ainsi que les certificats qui accompagnent ce prix. »

Applaudissements.

Dans quelques minutes, à la fin de cette séance du conseil, nous partagerons un apéritif avec les lauréats du prix du mérite 2024 afin de faire plus ample connaissance. Ensuite, en date du jeudi 27 juin 2024, lors du marché hebdomadaire au Pré de l'Hôtel de Ville, nous procéderons à l'installation de la plaquette du prix du mérite 2024 sur la statue. À cette occasion, un apéritif sera organisé et offert par la commune. L'inauguration de la plaquette aura lieu à 18h30, je vous invite à y participer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absents : Les mêmes.

La séance du conseil est close à 21 h 44. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le vendredi 21 juin 2024, à 19 h 00, au forum du Collège en Brit, suivi d'un apéritif et d'un souper à la buvette du FC Yvonand.

Le Président



Stéphane Gurtner



La Secrétaire



Pauline Héritier